

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JEANNE D'ARC

Lundi le 5 mars 2012, se tenait à 20h00 la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

Sont présents :

M. le maire : Maurice Chrétien

Madame et Messieurs les conseillers suivants: Raymonde Lévesque, René Desrosiers, Gervais Chamberland, Francis Pelletier (arrivé à 20h01), Georges-Henri Duchesnay, Michel Paris, formant quorum sous la présidence de M. le maire. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Louise Boivin, est présente.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20h00 et les élus sont invités à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Michel Paris

Appuyé par René Desrosiers

Et résolu à l'unanimité l'acceptation de l'ordre du jour tout en laissant l'item "Varia" ouvert.

3- LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Proposé par Francis Pelletier

Appuyé par René Desrosiers

Et résolu à l'unanimité l'acceptation des procès-verbaux du 6 février 2012 et du 21 février 2012 tels que lus et présentés.

4- MISE À JOUR DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune nouvelle déclaration.

5- CORRESPONDANCE

Les élus prennent connaissance de la correspondance.

- DEMANDE DE DON

2012-03-37

Proposé par Francis Pelletier

Appuyé par René Desrosiers

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc accepte de faire un **don** de 50\$ à la Fondation du CSSS de La Mitis dans le cadre de leur campagne de financement 2012.

- RÉSOLUTION DE PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE DE 2012

2012-03-38

Considérant que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 7 au 13 mai sous le thème « Épaulez Alain Térieur ! À l'intérieur comme à l'extérieur, se sentir bien et en sécurité c'est important »;

Considérant que le personnage d'Alain Térieur invite chaque personne d'être elle aussi un Alain Térieur : **un être qui a besoin d'être épaulé, écouté et respecté.** Ces éléments jouant un rôle primordial dans l'équilibre émotionnel et la santé psychologique de chacun;

Considérant que les actions favorisant notre thème sont une responsabilité à la fois individuelle et collective qui doit être partagée à tous les niveaux de notre société et que les municipalités ont un rôle social afin de soutenir le sentiment de SÉCURITÉ des citoyennes et citoyens;

Considérant que le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale, initie la Semaine et encourage l'implication de tous les secteurs du territoire québécois;

Considérant que nous trouvons très important que chaque municipalité du territoire effectue sa proclamation et nous l'achemine afin de se mobiliser et d'atteindre l'objectif de 75% de municipalités qui soutiennent notre organisation cette année;

Par conséquent, il est proposé par Georges-Henri Duchesnay, appuyé de Michel Paris et résolu à l'unanimité que soit proclamé par la présente la semaine du 7 au 13 mai 2012, **Semaine de la santé mentale** dans la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc, et invite toutes les citoyennes et tous les citoyens, toutes les entreprises et institutions, à reconnaître ensemble l'importance de se sentir en sécurité et de se sentir bien en prenant conscience de ses forces et de ses limites, en étant bien entouré, en réduisant le stress lorsque nécessaire ou en cherchant ce qui pourrait nous aider.

6- LECTURE DES DÉPENSES ET REVENUS DU MOIS

La directrice générale fait lecture des revenus et dépenses du mois.

7- APPROBATION DES COMPTES

2012-03-39 Proposé par Gervais Chamberland
Appuyé par Raymonde Lévesque
Et résolu que le conseil municipal de Ste Jeanne d'Arc approuve et autorise le paiement des **comptes du mois** au montant de \$48 292.95 selon la liste remise aux élus par la directrice générale.

8- AUTORISATION POUR IMMATRICULATION DES VÉHICULES

2012-03-40 Proposé par Michel Paris
Appuyé par Francis Pelletier
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc autorise la directrice générale à **immatriculer les véhicules de la municipalité** au moment opportun. Le paiement sera effectué par le service Accès-D.

9- AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES POUR ABAT-POUSSIÈRE

Reporté à une assemblée ultérieure.

10- VENTES POUR TAXES

2012-03-41 Proposé par René Desrosiers
Appuyé par Raymonde Lévesque
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **approuve l'état préparé par la directrice générale et soumis au conseil en regard des personnes endettées pour taxes municipales** envers la municipalité, le tout en conformité avec l'article 1022 du code municipal.

11- AUTORISATION POUR ENVOI DE LA LISTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

2012-03-42 Proposé par Gervais Chamberland
Appuyé par Georges-Henri Duchesnay
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc ordonne à la directrice générale, conformément à l'article 1023 du code municipal, de

transmettre avant le 20^e jour de mars 2012 au bureau de la municipalité régionale de comté, l'état des immeubles qui devront être vendus pour le non-paiement des taxes municipales pour les comptes impayés de 2010 d'un montant de plus de \$2.00. Toutefois, la directrice générale est autorisée à soustraire de la dite liste tout immeuble dont le propriétaire aura acquitté la totalité des sommes dues sous forme de chèque certifié ou en monnaie légale avant le 16 mars 2012.

12- NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT LORS DES VENTES POUR TAXES

2012-03-43

Proposé par Michel Paris

Appuyé par Francis Pelletier

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc désigne Maurice Chrétien, maire, pour **représenter la municipalité le 14 juin 2012** à la MRC de la Mitis **lors de la vente pour non-paiement de taxes**, afin de faire l'acquisition des immeubles situés sur son territoire si cela s'avère nécessaire.

13- RÉSOLUTION POUR PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

2012-03 -44

ATTENDU QUE le Ministère des Transports a versé une compensation de \$159 322 pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2011;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de **l'annexe A** identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes **l'annexe B** ou un rapport de vérification externe dûment complété.

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par René Desrosiers

Appuyé par Raymonde Lévesque

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc informe le Ministère des Transports de **l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.**

14- ADOPTION DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES CONCERNANT LA LOCATION DE L'ÉCOLE ET LE DÉNEIGEMENT DE LA COUR DE L'ÉCOLE

2012-03-45

ATTENDU la nécessité de réviser l'entente convenue avec la Commission scolaire des Phares en 1987 concernant le déneigement de la cour de l'école Arc-en-Ciel ainsi que la location des locaux de l'école Arc-en-Ciel par la Municipalité, notamment pour y ajouter des nouveaux locaux;

ATTENDU les récentes discussions tenues avec la Commission scolaire des Phares et suite à l'analyse effectuée par la municipalité de ce nouveau protocole d'entente proposé par cette dernière;

Il est proposé par Georges-Henri Duchesnay

Appuyé par Gervais Chamberland

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **accepte les termes de la nouvelle entente visant la location de locaux situés à l'école l'Arc-en-Ciel ainsi que le déneigement de la cour de l'école par la municipalité.** La municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise le maire et la directrice générale à signer le dit protocole d'entente.

15- ENTENTE AVEC LE COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT CONCERNANT LE LOCAL MIS À LEUR DISPOSITION

2012-03-46

ATTENDU la signature d'une nouvelle entente intervenue entre la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc et la Commission Scolaire des Phares en mars 2012 dans laquelle il est convenu les modalités de location de locaux situés à l'école Arc-en-Ciel;

ATTENDU QUE la Commission scolaire des Phares a, par cette entente, autorisé le Comité de Développement de Sainte-Jeanne d'Arc à occuper un local situé au sous-sol de l'aile avant de l'école Arc-en-Ciel;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc a l'entière responsabilité des activités du Comité de Développement dans le cadre de cette entente;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc désire fixer les termes de l'entente de location concernant les obligations du Comité de Développement en regard de l'occupation de leur local;

PAR CONSÉQUENT

Il est proposé par Michel Paris

Appuyé par René Desrosiers

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc établit une **entente avec le Comité de Développement concernant l'occupation du local mis à leur disposition** dans l'école Arc-En-Ciel. La municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise le maire et la directrice générale à signer la dite entente.

16- ALIMENTATION ET DISTRIBUTION EN EAU POTABLE, COLLECTE, INTERCEPTION ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES – MANDAT POUR LA RÉALISATION D'UN RELEVÉ SANITAIRE EXIGÉ PAR LE MAMROT

2012-03-47

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc a déposé un projet d'alimentation et distribution en eau potable, collecte, interception et traitement des eaux usées, au Programme d'infrastructures Québec-Municipalité (PIQM) le 3 septembre 2009;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) nous a transmis une demande de renseignements supplémentaires en octobre 2009 afin de pouvoir poursuivre l'analyse de notre projet;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc a répondu à cette demande le 5 novembre 2010 après une étude pédologique et hydrogéologique définissant la problématique d'approvisionnement en eau potable ainsi que la problématique d'évacuation des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE le MAMROT trouve cette étude insuffisante pour justifier une priorité d'aide financière pour un projet d'implantation d'un réseau d'égout en regard de l'investissement considérable estimé;

CONSIDÉRANT QUE dans sa lettre du 28 octobre 2011, le MAMROT demande des justifications additionnelles relativement à la mise en place d'un réseau d'égout jumelée à celle d'un réseau d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QU'une démonstration est exigée pour confirmer que la majorité des résidences existantes ne peuvent être raccordées à des installations individuelles conformes au Règlement Q-2, r.22 tenant compte des divers types de traitements individuels disponibles et en considérant la présence du réseau d'aqueduc projeté;

CONSIDÉRANT QUE BPR Inc. a soumis une proposition de services professionnels pour la coordination technique requise à la réalisation d'un relevé

sanitaire pour chaque résidence avec compilation des résultats et rapport, l'analyse des solutions possibles, préparation du mandat pour appel d'offres, coordination technique des travaux par un Laboratoire de sols, analyse des résultats, recommandations et avis technique au Mamrot;

PAR CONSÉQUENT

Il est proposé par Francis Pelletier
Appuyé par Georges-Henri Duchesnay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **mandate BPR Inc.** pour la réalisation de ces activités qui seront facturées sur une base horaire, selon un budget de 20 400\$ (avant taxes), le tout tel que décrit dans la proposition d'honoraires du 28 février 2012;

QUE les honoraires pour ces activités seront financés par les sommes provenant du retour d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence 2010-2013.

17- DEMANDE DE MODIFICATION DU NOM DE LA NOUVELLE CIRCONSCRIPTION DE MATAPÉDIA-MATANE

2012-03-48

CONSIDÉRANT QUE le Directeur général des élections du Québec (DGE) a récemment confirmé le redécoupage des limites de certaines circonscriptions dont celles de Matapédia et de Matane;

CONSIDÉRANT la nouvelle réalité politique, géographique et sociale que crée cette décision;

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel de mettre en place les conditions propices à ce que les populations visées par la disparition de leurs entités politiques puissent se reconnaître, s'identifier et développer un sentiment d'appartenance à leur nouvelle circonscription;

CONSIDÉRANT QUE le succès des efforts de développement économique, touristique et culturel déployés par les organismes, les institutions publiques et les communautés d'affaires de ce nouveau territoire reposent sur la solidarité;

CONSIQUÉRANT QU'il est plus que souhaitable de favoriser l'émergence d'une synergie au sein de cette nouvelle circonscription;

CONSIDÉRANT QUE la dénomination de ce nouveau comté constitue selon nous un élément susceptible d'amorcer le processus;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Raymonde Lévesque, appuyé par Gervais Chamberland et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc demande au Directeur général des élections du Québec (DGE) de désigner sous le nom de **Matapédia – Matane - La Mitis** la nouvelle circonscription électorale formée du regroupement de Matapédia et de Matane.

18- POSTE DE 2^e OPÉRATEUR – FIN D'EMPLOI

2012-03-49

Proposé par Georges-Henri Duchesnay
Appuyé par Michel Paris

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **fixe la date de fin de travail du 2^e opérateur** de machinerie d'hiver, M. Roger Labrecque, au 24 mars 2012. Par la suite, M. Labrecque sera sur appel selon les besoins et ce, jusqu'à la fin de la saison hivernale.

19- VARIA

A) ORDINATEUR POUR LA BIBLIOTHÈQUE

Il y a discussion sur la pertinence de remplacer l'ordinateur mis à la disposition des utilisateurs de la bibliothèque municipale qui est désuet. Des informations supplémentaires seront prises à ce sujet.

B) ACHAT D'UN ORDINATEUR PORTABLE POUR LE BUREAU MUNICIPAL

2012-03-50

Proposé par Raymonde Lévesque

Appuyé par Georges-Henri Duchesnay

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise **l'achat d'un ordinateur portable** pour le bureau municipal pour un montant d'environ 600\$ avant taxes.

20- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

21- LEVÉE DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Il est proposé par Francis Pelletier la fermeture de l'assemblée à 21h18.

Maurice Chrétien, maire

Louise Boivin, directrice générale / secrétaire-trésorière